Texte détérioré

PROPOS COURANTS
au Congrès diocésain de l'Union Catholique des Cultivateurs de Québec nord

Propagande. — Assurance-feu. — Électricité. — Colonisation. — Industrie laitière et marchés.

LE BILL No. 51.

IL APPARTIENT AUX CULTIVATEURS DE S'ORGANISER.

Les cultivateurs ont étudié quelques-uns de problèmes qui intéressent la profession en général et des questions concernant plus spécialement ceux des producteurs que l'Union compte dans le diocèse de Québec Nord, à la réunion annuelle de mercredi dernier, au Patronage St-Vincent de Paul de Québec.

* * *

Une messe basse dite en la chapelle du Patronage a marqué l'ouverture du congrès. M. l'abbé Chalifour, curé de Notre-Dame des Anges et aumônier diocésain de l'Union de Québec Nord fût le célébrant. Dans l'allocution qui suivit, le R. P. Deguire, S. J., aumônier général de l'U.C.C., a fait une peinture bien réelle des préoccupations humaines toutes matérielles, apanage du siècle présent. "Au lieu de vivre à l'intérieur de nous-mêmes", dit le prédicateur, "toutes nos activités, tous nos efforts consistent à s'extérioriser". Nous n'avons de souci, dans ce monde moderne, que pour ce qui flattent les sens. Notre intelligence et notre volonté sont mises au service de notre corps quand il appartient à ces facultés de notre âme de commander à nos sens. Cette volonté que le Créateur a donnée à l'homme pour mettre un frein à l'imagination, cette folle du logis, est devenue l'esclave de nos passions".

"Dans son admirable encyclique le Souverain Pontife voit la cause de nos misères en ce que l'homme créé pour servir son Dieu, aspirer aux beautés de l'au-delà, regarder en haut, a préféré tourner ses regards vers la terre, vers la matière".

"Certes", continue le bon prédicateur", le Créateur ne défend pas d'acquérir des biens terrestres, c'est Lui qui les a créés pour nous. Cependant il ne faut pas se les accaparer pour nous seuls. Le cultivateur a droit d'acquérir des biens, il doit travailler pour obtenir une juste rémunération de son labeur, mais dans l'U.C.C. nous devons être catholiques d'abord avant d'être cultivateurs. Nous voulons que chez nos membres il y ait harmonie parfaite entre les facultés de l'âme et le goût des sens, que l'esprit prime sur la matière. Aujourd'hui les organisations faisant appel aux sens attirent les foules, tandis que celles qui réclament de la bonne volonté, qui font appel à l'intelligence ont beaucoup moins de succès."

"En vous convoquant à ce congrès, pour vous recueillir une journée, vous occuper un peu de vos affaires, nous demandons un effort de la volonté. Nous aurions souhaité vous voir en plus grand nombre. Vous du moins, qui avez compris vos véritables intérêts, faites-vous des apôtres du syndicalisme catholique. La classe agricole a besoin de se sentir les coudes. Soyez des apôtres de l'association professionnelle".

"Dieu a créé l'homme sociable, non pas individualiste. La soif des richesses nous a fait perdre les notions de charité chrétienne, et c'est notre égoïsme qui nous a acculés au marasme dans lequel nous nous débattons". 'Quand votre société comptera un plus grand nombre de membres, c'est alors que vous serez heureux. Pour avoir ce bonheur, il ne faut pas tourner vos regards vers la terre, mais là-haut d'où nous viennent tous les biens spirituels et temporels dont nous avons besoin".

SÉANCES DU CONGRES

Les délégués ont tenu leurs séances dans la salle de réunion du Patronage. M. Eugène St-Germain de St-Casimir occupait le fauteuil présidentiel. Dans son allocution de bienvenue le président de l'Union diocésaine a salué la présence du président général de l'U.C.C., M. Albert Rioux et celle de l'aumônier général.

M. Ed. Gariépy de l'Ange-Gardien de Montmorency a parlé de propagande. Cette question de primordiale importance donne lieu à tous les congrès à une discussion très vive. Doit-on réduire le prix de la souscription annuelle? Des délégués seraient favorables à cette réduction étant donné les temps difficiles où l'argent se fait rare. D'autres, croient que c'est affaire de mentalité à former parmi la classe agricole. Les cultivateurs ne réalisent certainement pas tous les avantages dont ils bénéficieraient d'une société forte, bien organisée et groupant tous les cultivateurs.

Les congressistes sont d'avis que trop de sociétés réclament chacune une souscription annuelle du cultivateur. L'Union professionnelle devrait être le seul organisme groupant les fermiers et par elle devraient passer tous les octrois destinés à l'encouragement des diverses spéculations agricoles.

A la demande des congressistes, M. Emile Gauthier, agronome régional de Québec qui fait de la coopération pratique avec les cultivateurs de son district même lorsque cela exige de sa part des déboursés pour financer les entreprises coopératives, brosse un tableau d'un réalisme assez parfait des causes entravant le bon fonctionnement de nos entreprises coopératives: jalousie, manque de charité chrétienne, mesquinerie, pauvre finance et convictions politiques. Les agronomes n'ont pas de préférence pour aucun groupement agricole, ils sont disposés à collaborer avec les groupements de cultivateurs sous quelque nom on les désigne et cela de préférence aux individus.

Dans l'après-midi il fut question d'assurance mutuelle de paroisse contre l'incendie. Les sociétés de ce genre sont assez nombreuses, elles fonctionnent toutes de diverses façons. Attendu que les compagnies à stock considèrent qu'elles perdent de l'argent sur les risques de cultivateurs, cela leur coûtant $105.00 de dépenses pour chaque cent dollars de primes payées, ces compagnies refusent les risques de cultivateurs, il devient nécessaire que les cultivateurs organisent eux-mêmes leur système d'assurance contre l'incendie. L'Union Catholique des Cultivateurs devra étudier la question et soumettre un plan uniforme d'assurance mutuelle contre l'incendie conforme à la loi des assurances, ayant plus d'uniformité et pouvant convenir davantage aux cultivateurs.

LA COLONISATION

M. Eloi St-Germain, le conférencier suivant, a parlé de colonisation cette année avec autant de maitrise que l'an dernier il nous avait intéressés sur les avantages que nous devons attendre de la coopération dans quelque domaine elle s'exerce.

Le plan de colonisation par groupes de jeunes cultivateurs que ce conférencier préconise n'est pas tout-à-fait neuf. Il ressemble par plusieurs côtés au système si recommandable adopté par la société diocésaine de colonisation. M. St-Germain a amplifié la formule en ce qu'il expose dans sa thèse comment les jeunes gens ainsi groupés pourraient fonder de nouvelles paroisses.

Dans nos projets de colonisation il nous faut tenir compte de l'évolution depuis cinquante ans. On ne peut plus faire du défrichement avec les mêmes moyens et dans les mêmes conditions qu'autrefois. Les colonies de jeunes cultivateurs habiteraient un camp commun. Elles seraient confiées à la garde d'un aumônier; un technicien agricole les guiderait dans leurs travaux de culture. Les candidats en vertu de ce système s'engageraient pour cinq ans. Ils seraient requis de travailler en coopération, de faire ensemble les travaux de construction de routes, de ponts et de ponceaux ainsi que tous autres travaux du Gouvernement. Ce serait, d'après le conférencier un excellent moyen de recruter des colons sérieux, encouragés et capables de déblayer leur domaine économiquement et d'épargner à l'Etat des sommes considérables dans le coût des travaux publics obligatoires dans ces régions nouvelles.

Voilà en somme le projet soumis au congrès. Au prochain congrès de colonisation devant avoir lieu à Québec sous la présidence du nouveau ministre de la Colonisation, M. Vautrin, nous devrions entendre parler de ce projet nouveau, nul doute que nos chargés de pouvoir y verront quelques suggestions pouvant très facilement être mises en pratique.

L'ORGANISATION DES MARCHÉS — BILL 51.

M. Rioux, a donné des explications sur le bill 51 concernant l'établissement d'un Office des Débouchés commerciaux. Nous avons donné les mêmes renseignements dans un article publié dans ce journal à l'occasion du congrès des techniciens agricoles.

M. Rioux a ajouté qu'en vertu de ce bill, la Commission des Marchés a le droit de conduire des enquêtes dans les cas où les écarts de prix entre producteurs et consommateurs pour certaines productions, sont trop considérables. Nous avons deux cents agronomes dans la province pour diriger la production, pourquoi ne pas nous occuper maintenant de diriger la vente des denrées agricoles?

"Dans plusieurs cas nous produisons sans tenir compte de la capacité de consommation. Je m'objecterais moi-même à ce bill continue M. Rioux, si les cultivateurs de la province de Québec faisaient de la coopération. Mais nous

(Suite à la page 392)

La sécheresse de 1934
son étendue et ses effets

Un bulletin sur la sécheresse de 1934, publié le 15 août par le Bureau de l'Economie Agricole du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis, Washington, contient un exposé précis de la situation causée par le manque anormal de pluie cet été dans les différents pays, spécialement aux Etats-Unis.

La sécheresse a été générale dans l'hémisphère nord. Les régions affectées occupent une bande de territoire traversant l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord, aussi large que la distance qui sépare le nord du Mexique du centre du Manitoba. Les régions où les récoltes ont le plus souffert sont les Etats-Unis, le Canada, le centre et l'Est de l'Europe. Il y a eu dommage également dans l'hémisphère sud, dans certaines parties de l'Australie et de l'Argentine, mais pas autant qu'ailleurs.

Aux Etats-Unis, les principaux effets de la sécheresse se sont fait sentir par une diminution dans la quantité de grain, de fourrages et d'herbe, qui a obligé les cultivateurs à sacrifier un grand nombre d'animaux et à donner des rations restreintes à ceux qui restaient. Les prévisions des récoltes ont diminué de près de 11 pour cent en juillet à cause des mauvaises conditions de végétation à peu près partout, sauf sur le littoral de l'Atlantique, dans la zone à coton de l'Est et dans le nord-ouest du Pacifique. Les prévisions de la récolte de maïs ont baissé d'environ 24 pour cent, soit 500,000,000 boisseaux, pendant cette période et même la production de maïs-fourrage a été grandement réduite. La production de grain de sorgho n'atteindra pas 60 pour cent de la moyenne. La sécheresse continue et les chaleurs excessives qui ont sévi sur une vaste région ont détruit une bonne partie des récoltes de fourrage d'urgence qui avaient été plantées, brûlé les pâturages, empêché le regain de l'herbe sur les prairies et les chaumes dans bien des Etats, et provoqué une disette d'eau pour l'abreuvage des bestiaux. Les Etats où les pires conditions sévissent sont le Missouri, l'Arkansas, presque tout le territoire des Dakotas, le Nebraska, le Kansas et l'Oklahoma, beaucoup du Texas et les plaines du Nouveau Mexique, du Colorado et du Wyoming. En juillet dans la plupart des états de l'Ouest qui fournissent des renseignements sur l'état des herbages, une nouvelle détérioration dans l'état de ces herbages a été signalée.

A en juger par les conditions qui sévissaient au 15 août la quantité de grain (maïs, avoine, orge et grain de sorgho) offerte pour l'alimentation des bestiaux aux Etats-Unis cette année, ne sera que de 65 pour cent environ de la quantité habituelle et celle de foin ne sera que de 68 pour cent. Une grande partie de la récolte de foin de 1934 avait déjà été consommée le 15 août à cause du manque d'herbe sur les pâturages. La quantité de paille mise en meule ne dépasse pas la moitié de la quantité ordinaire et il est probable que l'on en utilisera plus que la quantité habituelle. Il sera donc nécessaire pour ces raisons de sacrifier un grand nombre de bestiaux avant que l'alimentation d'automne et d'hiver ne commence.

CONDITIONS EN EUROPE

Les récoltes de grains panifiables dans le centre de l'Europe et dans les pays Danubiens sont de beaucoup inférieures à celles de 1932 et 1933. Il en est de même des grains à bétail, à l'exception du maïs dans le bassin du Danube, où l'on compte avoir un bon surplus pour l'exportation. Sauf dans le nord de la France, où le blé a souffert de la sécheresse, et en Angleterre, où les pâturages ont été sérieusement affectés, la plupart des autres parties de l'Europe n'ont pas subi de dommages sérieux. Il n'existe pas de rapport détaillé sur l'état des récoltes dans l'Union Soviétique de Russie, mais l'on sait cependant que le printemps a été beaucoup plus sec que d'habitude dans la Russie d'Europe et que les prévisions de la récolte sont inférieures à la moyenne. En Chine, on estime que la réduction de la récolte de riz sera d'au moins 20 pour cent. En Mandchourie la récolte de blé est de 30 pour cent inférieure à celle de 1933, principalement à cause des pluies excessives et des inondations de juillet. Une sécheresse a été signalée en ces derniers mois dans certaines parties de l'hémisphère du sud, affectant les semailles de blé en Argentine et en Australie. La réduction dans l'étendue ensemencée causée par la sécheresse en Argentine peut atteindre 350,000 acres, soit environ 5 pour cent du total, tandis qu'en Australie on estime que la réduction totale dans les emblavures de blé sera d'au moins 2,000,000 d'acres (environ 15 à 20 pour cent). Cette réduction des emblavures en Australie n'est pas due entièrement à la sécheresse, mais aussi au fait que l'on revient à l'élevage des moutons et à la production de la laine.

EFFETS DE LA SÉCHERESSE AU CANADA

Les notes suivantes sur la production des récoltes au Canada, basées sur des relevés officiels canadiens, indiquent l'effet de la sécheresse dans ce pays.

Dans un bulletin publié le 11 septembre, le Bureau fédéral de la Statistique estime que le rendement total en boisseaux est le suivant:—blé de printemps, 270,282,000 boisseaux; blé d'automne, 7,022,000; avoine, 344,746,000; orge, 68,800,000; seigle, 6,523,000; graine de lin 1,096,000. Les rendements par acre pour tous les grains sont inférieurs à la moyenne, mais légèrement plus élevés que les évaluations revisées pour l'année dernière.

La récolte de foin et de trèfle est évaluée à 9,884,000 tonnes, la plus faible qui ait jamais été enregistrée; elle avait été de 11,433,000 tonnes en 1933 tandis que la production annuelle moyenne des quatre années 1926-1930, avait dépassé 16,000,000 de tonnes. Il y avait donc lieu de craindre que les approvisionnements de foin au Canada ne soient insuffisants et c'est pourquoi l'arrêté-en-conseil du 24 août, exigeant une licence pour toutes les exportations de foin et de paille, a été promulgué. Un recensement effectué depuis indique qu'il y a un léger surplus de foin dans les vallées de l'Outaouais et du St-Laurent et jusqu'à un certain point dans d'autres régions du Canada, mais par contre le manque de foin dans d'autres régions est très grave.

Cet arrêté-en-conseil a eu pour effet d'attirer l'attention sur la faiblesse inusitée des approvisionnements, et l'obligation de se procurer une licence d'exportation a poussé ceux qui se trouvent dans les régions déficitaires à s'approvisionner sans plus attendre. C'est là la raison des grosses expéditions de foin qui se font actuellement des régions où il y en a trop à celles où il n'y en a pas assez.